

L'ASSOCIATION ADIHR

Category: [Heriteor](#)

Tag: [Enquête](#)



Nous travaillons sur le dossier HERITEOR depuis près de cinq ans. Cette société a vendu des produits sous forme de contrats individuels ou d'indivisions.



Il s'agit du même système qu'ARISTOPHIL ou ARTECOSA. Nous regroupons déjà un nombre important de victimes. Nous connaissons bien ce système consistant à vendre à un prix très exagéré des biens en promettant un rendement exceptionnel avec promesse de rachat. Les contrats sont identiques. Les circuits de distribution reposaient sur les Conseillers en Investissement Financier.

Vous trouverez le résultat de nos recherches effectuées en août 2015 avec le lien ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/heriteor/heriteor-les-recherches-de-ladc-lorraine/>

Nous étions la seule association à agir. Notre action consiste à regrouper les victimes et à agir en justice avec l'aide de Maître DELOMEL.

Nous avons déposé plainte le 20 novembre 2018 par l'intermédiaire de Maître DELOMEL, ce qui a généré une enquête préliminaire qui est bien avancée. Nous continuons donc à suivre de près

l'évolution de ce dossier sensible.

Nous avons été informés par plusieurs consommateurs de la réception d'un courrier envoyé par une association dénommée ADIHR. Nous le publions ci-dessous :

[La lettre de l'ADIHR](#)

L'expérience ARISTOPHIL nous a permis de constater des situations étranges. Nous avons donc voulu mieux connaître cette nouvelle venue dans le paysage.

Cette recherche est aussi justifiée par la demande de plusieurs adhérents qui ont reçu ce courrier. Elle a été transmise par les courtiers qui avaient placé ces produits atypiques.

Nos recherches :

- Le site de l'association :

Il a été créé le 17 septembre 2019 par le cabinet d'avocat Goethe. Nous publions le whois du site :

<https://domainbigdata.com/defenseadhir.com>

Il est à noter que ce registrant a déposé le même jour un site dénommé assoadih, site d'aide aux investisseurs de la société Humania Consultants. Nous publions le whois et le lien vers la page d'accueil :

<https://www.assoadih.com/>

<https://domainbigdata.com/assoadih.com>

- Le but de l'association :

L'association souhaite regrouper les victimes afin d'agir et de représenter celles-ci auprès des pouvoirs publics et du cabinet Goethe.

La page "nos objectifs" résume bien la situation :

[La page nos objectifs du site defenseadhir.com](#)

Le courrier du cabinet Goethe nous a étonnés. Nous le publions ci-dessous :

[La page nos avocats du site defenseadhir.com](#)

Ce cabinet semble ignorer qu'une action pénale est en cours depuis plus d'un an. Nous reproduisons un extrait de leur site Internet:

"Nous sommes convaincus de la nécessité, pour les investisseurs, de prendre leur destin en main, car il y a malheureusement fort à craindre, qu'à défaut d'agir, la situation n'évoluera pas, et l'investissement réalisé sera perdu.

À l'inverse, nous sommes convaincus qu'une mobilisation significative offrira de véritables chances de recouvrer tout ou partie des sommes investies.

Notre cabinet déploiera toute sa compétence et son énergie dans le cadre de la défense de l'ADIHR et de ceux de ses membres qui nous mandateront."

La page adhésion est également surprenante. En effet, il est indiqué que l'adhésion est gratuite. Or la loi de 1901 sur les associations impose en son article 6 de demander le versement d'une somme pour appartenir officiellement à une association. Nous publions ce bulletin ci-dessous :

[Le Bulletin d'adhésion du site defenseadhir.com](http://defenseadhir.com)

- Le numéro de téléphone :

L'association indique être joignable au 33(0) 1 82 28 34 30. Ce numéro est très proche du numéro de contact de l'association ADIH (01 82 28 34 35), qui est une ligne directe du cabinet .

Il est indiqué sur le site la mention suivante : « GOETHE AVOCATS ligne dédiée à l'ADIH 01 82 28 34 35 ».

Il paraît utile de rappeler que Maître DELOMEL et l'ADC France agissent dans les dossiers ARISTOPHIL, ARTECOSA et HERITEOR depuis 2015. Maître DELOMEL est reconnu comme "avocat spécialiste", distinction importante qui permet de dire qu'il a une excellente connaissance de la matière. Aucun avocat n'a le droit de revendiquer cette appellation s'il n'a pas obtenu cette reconnaissance de ses pairs.

Pour conclure, nous sommes perplexes. L'association affirme que personne ne s'occupe des victimes alors qu'une enquête pénale est bien avancée. Il semble donc que beaucoup d'informations manquent aux représentants de celle-ci.

